

**Compte-rendu de la réunion du conseil municipal**  
**Du 17 Septembre 2018 à 20 h 30**

Par suite d'une convocation en date du 04 Septembre 2018, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de Buais-les-Monts, se sont réunis à la mairie de Buais-les-Monts « 23 route de le Teilleul » le 17 Septembre 2018 à 20h30.

Etaient présents :

		CHARPENTIER Françoise	COURTEILLE Eric	DESLOGES Gilbert
FERMIN Joelle	GAOUYAT Claude			
		JEHAN Gabriel		LEBOISNE Sébastien
Aline LELIEVRE	LEMOUSSU Joël			PARIS Solange
PETITPAS Robert		ROUPENEL Rolande		

Absents : Antoine GAUCHER, Eric GRASMENIL, Patrice LANGLOIS, Marcel POIRIER, Gilles VAUFLEURY

Pouvoirs : Jean-Claude PARIS pouvoir à Solange PARIS  
Martine BOISHY pouvoir à Robert PETITPAS

Absents excusés (1) : aucun

Secrétaire de séance : Solange PARIS

Points en plus : Convention SDEM – Devis SECAM - Logiciel

**1) Approbation du compte rendu du 23 Juillet 2018 (Annexe 1)**

Compte-rendu adopté à l'unanimité par l'ensemble du conseil présent.

**2) Répartitions du Fonds Départemental de péréquation de la taxe professionnelle.**

Monsieur le Maire explique le courrier reçu par le Conseil Départemental, Direction des Finances concernant la répartition du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle 2018 qui sera réparti en septembre à partir des données de la dette de 2017.

Une délibération sera prise avant le 30 septembre 2018 par le Conseil Départemental suite aux documents que nous avons envoyé (l'état de la dette au 01 janvier 2018 sur le budget principal et le budget assainissement).

### **3) Accompagnatrice scolaire**

Lors de la dernière réunion du conseil du 23 juillet 2018, le conseil avait décidé l'arrêt de l'accompagnatrice scolaire.

Suite à la demande de certains parents dont les enfants de moins de 6 ans prennent le car, l'arrêt de l'accompagnatrice scolaire pose problème. En attendant que l'ensemble du conseil municipal se prononce sur le retour de Mme Legrand, Didier occupait le poste.

A l'unanimité, le conseil accepte que l'accompagnatrice scolaire reprenne son poste, il s'agit de Mme Legrand Cynthia qui reprend le lundi 24 septembre 2018 par l'intermédiaire d'un contrat avec l'association Aider.

### **4) Approbation du rapport de la CLECT (Annexe 2)**

Monsieur Leboisne, présente le rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées). La commune de Buais-les-Monts est représenté par Sébastien Leboisne. Ce rapport est adopté au Conseil Communautaire et chaque commune doit approuver ou pas celui-ci.

Le conseil, à l'unanimité approuve ce rapport.

### **5) Dépôt des ordures ménagères (Annexe 3 et 4)**

Suite à la mise en place des sacs translucides au 01 juin 2018, des dépôts sauvages peuvent être constatés. Monsieur le Maire présente deux délibérations prises par les communes de « Les Loges Marchis » et de « St Pair sur Mer » qui ont pris la décision de sanctionner. Le Conseil, à l'unanimité décide de fixer à 120 € le coût de l'enlèvement des objets déposés illicitement sur voie publique (sac ordures ménagères, cartons, verres et autres) en tenant compte de l'ensemble des frais (main d'œuvre, véhicule, matériel et autres frais.)

### **6) Mise à jour du tableau de classement des voies communales (Délibération) Annexe 5**

Monsieur le Maire présente le tableau de classement des voies communales. Ces voies sont classées dans trois rubriques :

- Les voies communales à caractère de chemin
- Les voies communales à caractère de rue
- Les voies communales à caractère de place publique

Les dotations de l'état sont calculées à partir du linéaire de voies, et il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur ce point pour permettre la mise à jour du tableau de classement.

Le conseil, à l'unanimité, approuve la mise à jour du tableau de classement des voies communales.

## **7) Approbation du RPOS (Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public)**

### **Délibération.**

Monsieur le Maire présente le rapport validé par le Satèse. L'ensemble du conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité l'approuve.

De plus, suite à la mise en place du RGDP (Règlement Général sur la Protection des Données) un article supplémentaire a été rajouté. Une nouvelle délibération de notre règlement est nécessaire. Le conseil, à l'unanimité approuve le nouveau règlement.

## **8) Décisions modificatives : Prise en compte des Mandats Annulatifs (Madame de Miramon).**

Monsieur le Maire présente un mail de Monsieur Charles, trésorier nous demandant de procéder à une décision modificative pour la prise en compte de mandats annulatifs des titres émis en 2015 à l'encontre de Mme De Miramon, ainsi que pour la prise en charge d'une facture de l'entreprise Lepetit pour le déplacement du caveau provisoire dans le cimetière.

Sur le budget commune, nous devons ajouter des crédits au **chapitre 67** (compte 673) pour 5000 € et diminuer les crédits au **chapitre 011** (compte 615221) pour 5000 €.

Une seconde décision modificative est demandée par Monsieur Charles. En effet, nous devons ajouter des crédits au chapitre 21 pour le mandatement de plusieurs factures.

Donc augmentation des crédits au **chapitre 21** pour 35 000 € et diminution des crédits au **chapitre 23** pour 35 000 €.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité le conseil donne l'autorisation à Monsieur le Maire à procéder aux écritures.

## **9) Adhésion avec l'Association Aider de St Hilaire (Délibération)**

Monsieur le Maire présente la délibération faite pour la mise à disposition du personnel extérieur (accompagnatrice scolaire, entretien extérieur et entretien des bâtiments communaux) par l'intermédiaire de l'Association Aider à St Hilaire.

Cette délibération autorise et donne pouvoir à Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant (contrats, factures...).

## **10) Demande du SDEM pour l'adhésion de la Commune de Tessy-Bocage au SDEM 50 (Délibération).**

Monsieur le Maire présente un courrier reçu du SDEM50 concernant l'adhésion de la commune de Tessy-Bocage au Syndicat Départemental d'Energies de la Manche.

Le conseil, à l'unanimité donne son accord pour l'adhésion de la commune de Tessy-Bocage au SDEM50.

**11) Demande de renouvellement de la convention concernant la balayeuse avec la mairie du Teilleul (Délibération).**

Monsieur le Maire présente la convention concernant la balayeuse du Teilleul pour une durée d'un an (du 01 octobre 2018 au 30 septembre 2019) à hauteur de 6 heures par mois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité donne pouvoir à Monsieur le Maire à signer cette convention.

**12) Questions diverses**

**A) Convention du SDEM50**

Monsieur Leboisne présente la convention relative au transfert de gestion des biens nécessaires à la production et distribution de chaleur au SDEM50.

Après en avoir délibéré, le conseil Donne pouvoir à Monsieur le Maire à signer ladite convention.

**B) Devis SECAM (modifications du système de chauffage, circuit primaire à Cour Camille Claudel).**

Monsieur Courteille présente le devis modifié concernant le système de chauffage à l'ancien Groupe Scolaire. En effet, le système de chauffage est modifié, pour être en cohérence avec le projet du SDEM50.

Le conseil après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte ce devis et autorise Monsieur le Maire à le signer.

**C) Courrier de Madame THOREL.**

Monsieur le Maire présente le courrier de Madame Thorel exprimant à la commune son souhait d'acquérir par rétrocession une partie du chemin rural n°52 qui se trouve à l'intérieur de son terrain. Ce sujet fera l'objet d'une enquête publique ultérieurement.

**Fin de réunion : 22h15**